

SEANCE  
28 Novembre 2023

**OBJET :**  
*Convention de  
partenariat avec SUEZ  
RV Méditerranée –  
Fonds Social Climat  
Énergie 2023 -  
Reconduction*

**RAPPORTEUR :**  
*Le Maire*

N°  
2023-11-01

PJ :  
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 21 novembre 2023 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 20**

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET - Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

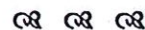
**Étaient Excusés : 8**

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO  
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Alain NOUVEAU  
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO  
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI  
Audrey TRALONGO représentée par Aurore CHANTY  
Aurélie NOUGIER représentée Jean-Luc BARCELLI  
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis DUCHENE  
Patrick MOUTTE représenté par Jennifer MACIA

**Absent : 1**

Line PIGHINI

**Secrétaire de Séance : Josette PULITI**



Monsieur le Maire rappelle qu'au terme de la délibération n°10 du 28 février 2013 un partenariat tripartite entre la commune, SUEZ et le CCAS avait été initié en faveur d'une aide financière envers les familles les plus défavorisées, au titre de la répartition énergétique. Ce partenariat avait été renouvelé pour les années 2016 à 2022.

A ce sujet Monsieur le Maire rappelle, que SUEZ RV Méditerranée, dont l'unité de production et de valorisation est située sur le territoire de la commune, s'est engagée dans une démarche de développement durable innovante.

En effet, la transformation du méthane, gaz issu de la décomposition des déchets, est transformé en énergie électrique au terme d'un passage dans des turbines et toute une centrale de haute technologie dédiée ;

Cette unité a effectivement permis depuis 2013 d'une part la production d'électricité grâce au traitement des déchets, mais aussi de soutenir les foyers les plus défavorisés grâce à la signature d'un partenariat innovant, développé dans le cadre du Plan Climat Énergie.

Ainsi, après étude des dossiers et sur la base des critères d'équité, le CCAS soumet les demandes d'aide au FIE (le Fonds d'Impayé Énergie), fonds auquel cotise les communes et les fournisseurs d'énergie, qui peut approuver une demande et verser une aide d'environ 30 % de la facture totale. Ainsi, certains foyers qui ne peuvent pas bénéficier de l'aide de ce fonds en raison de la non cotisation du fournisseur énergie, font appel au CCAS dans le cadre d'une aide facultative.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Elle est reconduite tacitement, pour la même durée, sauf opposition par l'une des parties.

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 27 voix POUR

1 ABSTENTION : Mme D'INGRANDO

- **ACCEPTE** la reconduction de la convention de mécénat à intervenir en faveur des familles les plus défavorisées afin qu'elles puissent bénéficier via le CCAS, d'aides à l'énergie grâce au reversement de SUEZ RV Méditerranée- au titre du Fonds Climat Energie pour un montant de 2000 €, pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte et document nécessaire à l'engagement de la présente démarche,

- DIT que les financements perçus par la commune devront être intégralement reversés au CCAS d'Entraigues sur la Sorgue qui devra faire son obligation de les reverser aux familles défavorisées au titre de ce Fonds Climat Energie- PARTENARIAT SUEZ RV Méditerranée.


Fait et délibéré  
Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé  
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

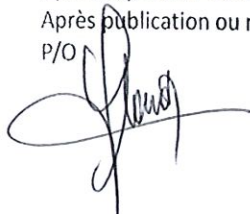
Le Maire,

Josette PULITI

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 05/12/2023  
Après dépôt en Préfecture le : 01/12/2023  
Après publication ou notification le : 05/12/2023  
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture  
084-218400430-20231201-01-12-23delib01-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2023  
Date de réception préfecture : 04/12/2023